

## Avec ou sans correspondant... Le même événement et deux versions

Ces deux documents datent de 1987, mais ils conservent tout leur intérêt. Ils relatent le même événement : une séance de conseil municipal. La commune a adressé un compte rendu « officiel » destiné à être publié dans *Ouest-France*, mais le correspondant local était présent et il a rédigé son propre compte rendu, effectivement publié dans le quotidien.

La version "officielle"  
par la commune

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Mayenne

ARRONDISSEMENT DE

MAIRIE DE

TÉLÉPHONE

### COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS

#### Compte administratif 86

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 475 095 F et les recettes à 551 224 F d'où un excédent de clôture de 94 129 F.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 286 310 F et les recettes à 556 793, considérant qu'il reste 1 216 814 f de dépenses et 947 261 f de recettes à réaliser en 87, l'excédent réel est de 929 F. Le compte administratif est approuvé (6 oui, 1 blanc).

#### Budget primitif 87

La section de fonctionnement s'équilibre à 475 111 F. La section d'investissement à 1 280 303 F. Le budget primitif est voté – (7 oui, 1 blanc)

A l'unanimité le Conseil décide de ne pas changer les taux des quatre taxes locales. L'augmentation du produit provenant de l'actualisation des bases.

#### Assainissement

Dans le cadre des travaux d'assainissement, l'Entreprise BONNEAU de La Chapelle-basse-mer (44) a été retenue pour l'installation d'une pompe de refoulement près de la lagune. Coût 75 000 Frs.

La version du  
correspondant local

### Nouveaux incidents au conseil municipal

La dernière réunion du conseil municipal de [REDACTED] a encore été sérieusement animée : un conseiller, M. [REDACTED] s'est emporté pas moins de sept fois. Tout a commencé avec le vote du compte administratif. Alors que le maire avait quitté la séance, comme le prévoit le Code des communes, M. [REDACTED] s'est fâché : « Je ferai tout ce que je pourrai contre vous », a-t-il menacé.

Il s'adressait en fait aux deux adjointes qui en ont beaucoup entendu ce soir-là. Notamment : « Vous êtes indignes de vos fonctions ». Jurons et insultes ont suivi. Le maire a dit plus tard qu'on entendait M. [REDACTED] à un kilomètre à la ronde. Heureusement, les deux adjointes ont généralement encaissé avec humour.

Bref, le compte administratif a été approuvé (six voix pour et un bulletin blanc). M. [REDACTED] s'est encore déclaré solidaire des deux conseillers qui ont récemment démissionné.

Au retour du maire, le percepteur a commencé la présentation du budget primitif. M. [REDACTED] l'a coupé pour revenir à la charge au sujet des deux adjointes : « Vous êtes abandonné de vos troupes », a-t-il déclaré au maire, « c'est lamentable... » Un point de vue que le maire, bien entendu, ne partage pas. Le ton est encore monté, mais le maire a « parlé » plus fort et il a eu le dernier mot.

À la section d'investissement, s'adressant toujours au maire : « Vous faites tout ce que vous pouvez pour la commune, a lancé M. [REDACTED], mais vous êtes très mal secondé ». Décidément !

Au moment du vote, la « discussion » a dégénéré sur le registre de la persécution : « Heureusement qu'il n'y a pas d'assassinat dans la commune, car l'assassiné ce serait moi... Il y a des haines personnelles ici, il faut le dire ». Jusqu'alors, M. [REDACTED] s'en était pris essentiellement aux deux adjointes, mais là ce fut au tour du maire d'y passer. A un moment, M. [REDACTED] l'a même menacé de la cour d'assises pour un « faux ». Le budget primitif a finalement été approuvé (sept voix pour et un bulletin blanc).

Ce n'était pas encore fini. Par exemple, si les WC publics n'ont pas été rapidement remis en état, ce n'est pas faute d'avoir demandé à un artisan

de venir les réparer. Car, pour M. [REDACTED], « cela a été fait exprès pour embêter les organisateurs du concours de belote... »

« Il y a un climat de haine ici », a insisté M. [REDACTED]. Et un peu plus tard : « Il y a deux clans dans la commune : il y a ceux qui ont tous les droits et il y a ceux qui sont des chiens... »

La conclusion, c'est quand même bien M. [REDACTED] qui l'a donnée : « Rendez-vous dans deux ans, on verra ce que les électeurs souhaitent ».

Rappelons que les séances sont publiques. À cette réunion, contrairement aux précédentes, il n'y avait personne de la commune à y assister. Il est vrai que les habitants du bourg ont pu entendre pas mal de choses de chez eux.